

---

## **TITRE I**

### **DISPOSITIONS GENERALES**



## **Article 1 : Champ d'application territorial du plan**

---

Le présent règlement s'applique au territoire de MEISTRATZHEIM dans le département du Bas-Rhin, tel qu'il est défini par le plan de zonage annexé au règlement.

## **Article 2 : Division du territoire en zones**

---

Le territoire couvert par le présent PLU est divisé en 7 zones :

- la **zone urbaine UA**, comprenant un secteur de zone UAj, où s'appliquent les dispositions du chapitre I du titre II du règlement ;
- la **zone urbaine UB**, comprenant un secteur de zone UBj, où s'appliquent les dispositions du chapitre II du titre II du règlement ;
- la **zone urbaine UC**, comprenant un secteur de zone UCi, où s'appliquent les dispositions du chapitre III du titre II du règlement ;
- la **zone à urbaniser IAU**, comprenant un secteur de zone IAUj, où s'appliquent les dispositions du chapitre I du titre III du règlement ;
- la **zone à urbaniser IAUX**, où s'appliquent les dispositions du chapitre II du titre III du règlement ;
- la **zone à urbaniser IIAU**, où s'appliquent les dispositions du chapitre III du titre III du règlement ;
- la **zone agricole A**, comprenant un secteur de zone Ac et deux sous-secteurs de zone Aci1 et Aci2, où s'appliquent les dispositions du chapitre I du titre IV du règlement ;
- la **zone naturelle et forestière N**, comprenant les secteurs de zone Na, Nj, Ni et Np où s'appliquent les dispositions du chapitre I du titre V du règlement.

## **Article 3 : Adaptations mineures**

---

Les règles et servitudes définies par le présent PLU ne peuvent faire l'objet d'aucune dérogation à l'exception des adaptations mineures rendues nécessaires par la nature du sol, la configuration des parcelles ou le caractère des constructions avoisinantes.

### **Article 3 : Définitions**

---

**Bâtiment annexe :** est considéré comme bâtiment annexe toute construction non destinée à l'habitat.